# Réponses aux questions posées durant le Webinaire UNICEF du 1<sup>er</sup> février 2022

# Questions sur la collecte de dons

#### Est-il possible de collecter des chèques ou des billets et des pièces durant la collecte de dons ?

Non. Tous les dons doivent être collectés via la plateforme Team. Unicef. Cette plateforme permet de sécuriser les dons et de faire parvenir le reçu fiscal au donateur.

## Une entreprise peut-elle faire un don?

Une entreprise peut, bien évidemment, faire un don pour soutenir votre programme. Ce don devra être fait via la plateforme Team. Unicef.

#### Combien pouvons-nous récolter en moyenne?

Nous estimons, compte-tenu du nombre d'étudiants par groupe et par rapport au don moyen habituellement effectué qu'une collecte de 400€ par groupe de projet solidaire serait un bon montant. C'était l'objectif que nous avions fixé l'an dernier et il a été largement dépassé ⓒ. Afin d'atteindre ce montant, vous allez devoir mettre en place une bonne stratégie de communication. Un coaching y sera d'ailleurs dédié.

#### Les critères de notation prennent-ils en considération le montant collecté ?

Oui et non. Si un groupe ne collecte aucun don, il est évident que la note ne sera pas exceptionnelle. Par contre, ce qui est important c'est la manière dont vous définissez le montant que vous souhaitez collecter par rapport à votre stratégie de communication et par rapport aux personnes que vous souhaitez contacter. Il est évident que si vous basez votre stratégie de communication sur des entreprises vous collecterez plus de dons que si vous souhaitez cibler des jeunes de 18-25 ans. Votre analyse de la situation et votre capacité à mettre en place la stratégie de communication appropriée constitueront les éléments principaux de l'évaluation.

## Questions sur l'action de terrain

#### Est-il possible d'organiser son propre évènement sportif?

Non. Vous n'aurez ni le temps ni les ressources nécessaires pour organiser des évènements d'une telle ampleur. Les seuls évènements que vous pouvez organiser vous-mêmes sont de type conférences, tables rondes, débats, etc.

Vous pouvez néanmoins vous greffer à un évènement de plus grande ampleur qui ne serait pas organisé par vous (tournoi sportif, course solidaire, salon, etc.).

#### Combien d'actions de terrain un groupe doit réaliser ?

Vous devez réaliser au minimum <u>une</u> action de terrain. Si vous souhaitez en organiser plusieurs, c'est possible. Sachez toutefois que l'organisation d'une action de terrain prend du temps et nécessite un travail en amont important. Il vaut mieux organiser une « belle » action de terrain que plusieurs actions un peu « bâclées ». Mais si vous avez le dynamisme pour réaliser plusieurs « belles » actions de terrain, allez-y!

#### Quelle doit être l'ampleur de l'action de terrain?

C'est à vous de fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs qui vous semblent pertinents. Les objectifs doivent être à la fois <u>ambitieux</u> et <u>réalistes</u>. Sur le plan quantitatif, cela signifie qu'il faut des objectifs suffisamment élevés pour que votre sensibilisation ait un véritable impact, mais également que vous soyez en mesure d'atteindre ces objectifs au travers de l'évènement que vous avez construit (en termes de nombre de personnes sensibilisées par exemple).

Sur le plan qualitatif, soyez certains d'avoir bien défini vos objectifs en amont : qu'est-ce qu'une personne sensibilisée ? Comment inciter suffisamment les personnes sensibilisées afin qu'elles respectent leur promesse de don le cas échéant ? etc.

#### Est-il possible d'inviter une personne extérieure ?

Si vos réseaux vous le permettent, pourquoi pas. Cela étant, il faut absolument le préciser dans la fiche projet car l'UNICEF peut mettre son veto si la personne ou ce qu'elle représente n'est pas en accord avec les valeurs de l'UNICEF.

### Comment monter un stand? Quelle est la réglementation concernant l'affichage, etc.?

C'est à vous de contacter directement le partenaire propriétaire du lieu ou responsable de l'évènement dans lequel vous souhaitez mettre votre stand (supermarché, mairie, entreprise, association, etc.). C'est la discussion avec ce partenaire qui vous permettra de connaître la

règlementation concernant l'affichage. Attention, la procédure peut être parfois longue, nous vous recommandons d'entamer les démarches le plus rapidement possible.

## L'action de terrain doit-elle être réalisée en groupe ?

Il est impératif que tous les membres de votre groupe de projet solidaire participent à l'organisation et à la réalisation de l'(des) action(s) de terrain.

## L'UNICEF peut-elle nous transmettre des éléments de communication ou des goodies ?

L'UNICEF ne peut transmettre d'éléments de communication qu'aux membres bénévoles de l'UNICEF. C'est à vous de construire les éléments de communication (flyers, petites affiches, etc.) pertinents pour votre action de terrain, en respectant impérativement la charte graphique de l'UNICEF et de l'léseg (éléments disponibles sur leseg-Online).

Vous pouvez également vous rapprocher d'une antenne UNICEF pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.

#### Peut-on récolter des fonds durant l'action de terrain?

L'objectif premier de l'action de terrain est de sensibiliser le public que vous serez amenés à rencontrer. Bien entendu, un public sensibilisé est un public qui peut potentiellement faire un don. Vous pouvez donc profiter de votre action de terrain pour récolter des dons, mais rappelez-vous que tous les dons doivent passer par la plateforme Team. Unicef.